

## Des équipes dynamiques à votre écoute

### Nous contacter :

École maternelle Gathelot ■ parents-gathelot@gmail.com

École maternelle Jardin Parisien ■ aapeecolejp@gmail.com ou imanelbakali@hotmail.fr

École Maternelle Jules Ferry ■ julesferryclamart@gmail.com ■ julesferryclamart.over-blog.com

École maternelle Moulin de Pierres ■ aape.moulindepierres.mat@orange.fr

École maternelle Les Rochers ■ aape.mater.rochers@gmail.com

École élémentaire Jean Monnet ■ bouvier.sandrine@neuf.fr

École élémentaire Jules Ferry ■ julesferryclamart@gmail.com ■ julesferryclamart.over-blog.com

École élémentaire Louise Michel ■ aapeecolejp@gmail.com ou opagiste.cynthia@orange.fr

École Élémentaire Mairie ■ aape.mairie@hotmail.com

École élémentaire Moulin de Pierres ■ aapempdp@gmail.com

École élémentaire Rochers ■ Elementaire.rochers@aapecclamart.org

École élémentaire Senghor ■ elementaire.senghor@aapecclamart.org

Collège Alain Fournier ■ sophiedemarle@free.fr

Collège Maison Blanche ■ camilleperrot@gmail.com

Lycée Jacques Monod ■ vero.aape@laposte.net

Isabelle Catteau, Présidente AAPE de Clamart ■ president@aapecclamart.org ou bureau@aapecclamart.org

**Vous informer :** [www.aapecclamart.net](http://www.aapecclamart.net) ou sur les panneaux d'affichage devant les écoles



## Votez UNAAPE

### Les deux parents votent

**Dans l'école : Vendredi 7 octobre** (voir horaires dans votre école)

**Dans votre collège ou lycée : Samedi 8 octobre**

**Par correspondance : la semaine du 3 au 7 octobre**

L'AAPE est une association de parents d'élèves, autonome, apolitique et non religieuse qui vous représente dans le souci du respect de la laïcité et de l'équité sociale.

Nous avons une représentation locale (AAPE de Clamart) et notre affiliation à l'union nationale des AAPE (l'UNAAPE), nous confère une représentativité nationale.

Nous bénéficions ainsi d'informations recueillies en participant aux diverses commissions et manifestations de l'État et du Département.

**Notre autonomie nous évite la contrainte de tout mot d'ordre auquel nous ne voudrions pas souscrire localement.**

### POURQUOI VOTER UNAAPE ?

Vous avez un rôle à jouer pour la réussite de vos enfants

Votre avis est important

Nous serons vos représentants

Notre Association Autonome de Parents d'Elèves vous prouve sa capacité à dialoguer de façon constructive avec les équipes enseignantes, les municipalités successives et l'Education Nationale pour défendre le bien-être de nos enfants et l'intérêt des familles.

**Pour continuer d'exister, nous avons besoin de votre soutien.**

**Votez UNAAPE**

### **Défendre une école pour tous :**

- Permettre l'accueil de tous les enfants malgré leur différence,
- Soutenir les missions du Réseau d'Aides Spécialisées aux élèves en Difficulté (RASED),
- Promouvoir le numérique dans toutes les écoles,
- Intervenir sur les tarifs afin de faciliter l'accès à tous aux différents services : classes extérieures, cantine, étude, centre de loisirs.

Mobilisation (pétition, manifestation...) avec les 2 autres associations de parents d'élèves (FCPE et PEEP) contre la hausse de 40% des tarifs des activités péri-scolaires. A l'issue de ces négociations avec M. Berger, Maire de Clamart, nous avons obtenu :

- ↪ 10 % de remise sur les tarifs de la cantine contre un abonnement annuel et un prélèvement automatique de la facture. *L'AAPE de Clamart a demandé la remise sur tous les tarifs et le redemandera pour 2017,*
- ↪ 30 % de majoration au lieu de 50 % sur les tarifs de la cantine (en cas de non réservation),
- ↪ Réservation à J-1 pour les autres activités péri-scolaires au lieu de J-5,
- ↪ Information aux familles de la déduction des impôts des frais de garde pour les enfants de - 6 ans. *L'AAPE de Clamart, à l'initiative de cette demande, veillera à ce que toutes les familles concernées reçoivent l'attestation dès mars 2017.*
- ↪ Paiement possible des factures péri-scolaires par Chèque Emploi Service Universel (CESU) au guichet unique, à la demande de notre association.

Mobilisation contre la hausse de 100 % des tarifs des séjours à Hauteluce. *L'AAPE soutiendra tous les projets de séjours à Hauteluce ou en dehors pour qu'un maximum d'enfants puissent partir.*

### **Défendre un encadrement quantitatif et qualitatif :**

- Auprès de la Mairie, des ATSEM et des agents municipaux en nombre suffisant et avec des formations adaptées pour le bien-être de tous,
- Auprès de l'inspection de l'Education Nationale pour le remplacement des enseignants, l'ouverture de classes.

### **Informers les parents :**

- Un site Internet [www.aapeclamart.net](http://www.aapeclamart.net) mis à jour régulièrement,
- Publier les comptes rendus des conseils d'école, les courriers, les informations clés  
➤ plus de 50 articles publiés durant l'année scolaire 2015-2016.
- Participer au forum des associations, aux réunions de rentrée dans les écoles.

### **Veiller à la sécurité et au bien-être de nos enfants :**

- Remonter les questions de sécurité et participer à la Commission Sécurité autour des écoles, collèges et lycée de Clamart, suivre les actions mises en œuvre. Cette commission a été remise en place grâce à l'AAPE de Clamart,
- Alerter et veiller aux réalisations des travaux dans les infrastructures accueillant nos enfants,
- Suivre l'audit actuel sur les bâtiments,
- Participer à la Commission cantine, pour défendre la qualité des repas, des menus équilibrés intégrant du BIO et des produits des filières locales, le respect du double choix pour tous les enfants,
- Assurer un rôle de médiateur entre les parents et les différentes instances de l'école,
- Apporter notre soutien dans le projet pédagogique du centre de loisirs, les fêtes de l'école et autres événements autour de l'école,
- Soutenir l'apprentissage des langues étrangères avant l'entrée en 6ème et être le relais entre l'élémentaire et le collège (guide de rentrée en 6ème...).

### **Représenter les parents dans les différentes instances dans un souci d'objectivité et de compréhension des différentes parties en présence :**

- Aux 3 conseils d'école de l'année scolaire,
- Aux commissions de la Mairie (sécurité, cantine, dérogations, etc...).
- Auprès des autorités compétentes : Education Nationale, Conseil départemental de l'Education Nationale, Conseil supérieur de l'Education.

